

2018-05

POUR DES ÉLÈVES EN MEILLEURE SANTÉ

La bonne santé des élèves, le repérage et la prise en charge des troubles de toute nature qui peuvent les affecter sont des conditions nécessaires aux apprentissages. Parallèlement, l'Education nationale, qui scolarise plus de 12 millions d'élèves pour une durée de plus de 18 ans en moyenne, est une actrice incontournable d'une prévention durable en matière de santé. Or, dans notre pays dont la pratique sanitaire est encore trop largement centrée sur le curatif, cette réalité n'est pas suffisamment intégrée. Pour le CESE, l'école est un « espace de vie » qui est parfois le seul lieu d'accès à la santé. Mais elle doit aussi être « l'école de la vie », un lieu de construction de soi en bonne santé.

Depuis les années 1990, les textes officiels se sont additionnés, réaffirmant la volonté des pouvoirs publics de faire de la santé à l'école une priorité. Mis en œuvre depuis la rentrée 2016, le Parcours éducatif de santé est présenté comme un des éléments clés du dispositif. Il renvoie à un ensemble d'enseignements et de pratiques éducatives et recouvre tous les niveaux, de la maternelle au lycée. De même, la signature en 2016 d'une convention-cadre de partenariat entre les ministères de la Santé et de l'Education nationale marque une prise de conscience de la nécessité de « *renforcer les interactions positives entre la santé et l'éducation, notamment en faveur des plus fragiles* ».

Force est pourtant de constater que la santé à l'école est délaissée. Les enseignant.e.s et les parents d'élèves pointent les risques que fait peser cette situation sur la santé des élèves. Il.elle.s s'alarment de l'accentuation des inégalités de santé entre les populations et entre les territoires.

De fait, il y a urgence. Trop souvent, les visites médicales obligatoires ne sont pas assurées, les problèmes de santé ou les

troubles de l'apprentissage ne sont pas suffisamment détectés. Des pathologies ne sont pas repérées ou le sont trop tardivement. Les risques liés aux expositions à un environnement dégradé ne sont pas évalués. Tout cela a un coût pour la société.

A travers cet avis, le CESE a pris le parti de ne pas ajouter un nouveau texte à ceux qui ont déjà été publiés. Il entend impulser un changement, avec la conviction que la réponse à l'urgence passe, pour tous, par de nouvelles méthodes de travail. Il met le décroisement et la coordination au centre de ses préconisations, en avançant des pistes pour leur donner plus d'opérationnalité. Ses propositions visent aussi à valoriser le travail de ceux et celles qui mettent concrètement cette coordination en œuvre. Enfin, pour aller au-delà des déclarations de principe, le CESE demande une évaluation systématique des progrès réalisés par les établissements.



Jean-François Naton

est conseiller confédéral à la CGT.

Il est vice-Président du CESE. Il siège à la section des Affaires sociale et de la santé ou il représente le groupe de la CGT.

Contact :

jean-francois.naton@lecese.fr
01 44 43 62 62



Fatma Bouvet de la Maisonneuve

est médecin psychiatre à l'hôpital Sainte-Anne à Paris. Elle siège à la section des Affaires sociale et de la santé en tant que personnalité associée.

Contact :

fatma.bouvet@lecese.fr
01 44 43 62 62

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

AXE 1 : RENFORCER L'IMPLICATION DANS LES ACTIONS DE PREVENTION

- **Renforcer la formation** sur la prévention santé, la coordination et la conduite des partenariats à travers notamment des cycles de formation ouverts aux professionnel.le.s de la santé et aux personnels de l'Education nationale
- **Garantir la qualité de l'environnement** de l'école. Pour cela, réaliser un état des lieux complet des expositions auxquelles sont soumis.es les élèves et progresser dans l'application par l'Etat et les collectivités territoriales de leurs obligations de protection de la santé et de l'environnement dans les marchés publics et la planification urbaine
- **Mieux informer et impliquer parents et élèves** : éditer des guides sur leur droits et les lieux ressources, organiser des actions d'information avec les professionnel.le.s de la santé, mettre en place des groupes de pairs, dynamiser les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et mettre en place des instances similaires, adaptées à l'âge des élèves, dans le premier degré
- **Réunir, quand la situation de santé d'un.e élève l'exige, l'équipe éducative** dans son ensemble afin d'adopter les mesures nécessaires en termes d'organisation de la scolarité et informer, à chaque rentrée scolaire, parents et élèves de cette possibilité

AXE 2 : GARANTIR UNE REPONSE ADAPTEE ET RAPIDE AUX BESOINS DES ELEVES

- **Agir à l'école pour plus d'égalité en santé** : augmenter prioritairement les moyens de la médecine scolaire dans les territoires qui en ont le plus besoin au regard de leurs spécificités économiques et sociales et de l'offre de santé existante et promouvoir un élargissement des PASS santé jeunes
- **Rendre la visite médicale de la sixième année effective pour tous.tes et en faire le point de départ de la coordination**, en lien étroit avec les parents et le/la médecin traitant.e et en améliorant la transmission des informations
- **Organiser localement la coordination santé et l'inscrire dans le temps** en associant la médecine de l'Education nationale à la négociation des contrats locaux de santé et en articulant son action avec celle du/de la médecin traitant.e et de la médecine universitaire
- **Mettre en place une plateforme facilement accessible pour orienter rapidement les élèves et leur famille** quand il.elle.s sont confronté.e.s à une difficulté de santé physique ou mentale

« Pour le CESE, les efforts devraient désormais porter sur la capacité à apporter des réponses dans un délai bref, en respectant la confidentialité, aux élèves confronté.e.s à une difficulté. »

AXE 3 : VALORISER, EVALUER ET CONTROLER L'ACTION DE L'ECOLE SUR LA SANTE

- **Faire des professions de la santé à l'école des métiers attractifs** par les missions et responsabilités de coordination et de pilotage qu'ils comprennent, au croisement de l'école et de la santé
- **Mettre en place une veille épidémiologique et inscrire la médecine scolaire dans les réseaux de recherche**
- **Suivre, évaluer et contrôler, à travers une liste d'indicateurs, la mise en œuvre effective** par les établissements scolaires des actions de promotion de la santé et la coordination santé/école

« L'évaluation de la politique de santé à l'école doit être davantage organisée, dans sa fréquence et dans sa pertinence. Il convient en outre de rapprocher cette politique des territoires, collèges, lycées et écoles : l'objectif est bien qu'à travers elle, l'implication de chacune des parties prenantes de la santé à l'école soit rendue effective. »